

Communiqué de presse

27 janvier 2021

Prévention des risques professionnels en EHPAD : le Fonds national de prévention de la CNRACL publie un "Guide des bonnes pratiques sur l'intégration des principes de santé et de sécurité au travail dans les projets de construction ou de rénovation d'EHPAD"

Fruit du travail mené pendant quatre ans par cinq EHPAD territoriaux et hospitaliers accompagnés par le Fonds national de prévention de la CNRACL dans le cadre du projet recherche-action EHPAD, ce guide ambitionne d'apporter des réponses ancrées dans les pratiques quotidiennes des professionnels pour tous les employeurs soucieux d'améliorer les conditions de travail en EHPAD et, in fine, la prise en charge et le bien-être des résidents.

Décliné en onze fiches alternant éclairage d'experts, retours d'expérience et témoignages, ce guide insiste sur l'importance de la prise en compte précoce des principes de santé et de sécurité au travail dans les projets bâtimentaires, et propose outils et conseils pour y associer le collectif de travail, dans une logique participative. Sont également abordés, parmi d'autres thématiques, la place du dialogue social, les enjeux en matière de communication, le rôle de l'encadrement ou encore la question de la durabilité du projet et de son impact.

Ce guide s'inscrit plus largement dans les interventions du Fonds national de prévention en faveur de la santé et de la sécurité au travail dans les établissements hospitaliers et les collectivités territoriales.

[Accéder au Guide des bonnes pratiques sur l'intégration des principes de santé et de sécurité au travail dans les projets de reconstruction ou de rénovation d'EHPAD.](#)

[Retrouver l'ensemble de l'offre d'accompagnement du FNP de la CNRACL.](#)

Le Président du Conseil d'Administration
de la CNRACL

Claude Domeizel
Membre honoraire du Sénat

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des retraites et de la solidarité (DRS) de la Caisse des Dépôts (<http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr>).

La CNRACL fonctionne selon le principe de la répartition : elle assure, grâce aux 21,3 milliards d'euros de cotisations versées par près de 2,2 millions d'actifs et 43 500 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,4 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière, soit 21,2 milliards d'euros de prestations. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnracl.retraites.fr/>)

Contact presse :

CNRACL :

Cyril Parodi / Responsable communication

Ligne direct : 05 56 11 37 83 - Mobile : 06 86 22 15 24

cyril.parodi@caissedesdepots.fr